



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 132604

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur le prix du gaz en France. Depuis le 1er janvier 2012 et en vertu d'un arrêté du 23 décembre 2011, les tarifs du gaz ont augmenté de 4,4 % dans les ménages. La hausse continue des prix du gaz inquiète les consommateurs et les professionnels. Depuis janvier 2005, selon les calculs de l'autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France (CRE), l'inflation cumulée en France à fin 2011 a été de 12 %. Les tarifs réglementés du gaz ont alors augmenté de 60 % pour le secteur résidentiel, et de 100 % pour les professionnels. Ces tarifs augmentent cinq fois plus vite que l'ensemble du coût de la vie pour les foyers. Les ménages français s'alarment donc du prix du gaz qui pèse sur leur pouvoir d'achat. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour répondre aux inquiétudes des Français sur l'augmentation du prix du gaz.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Maurer](#)

Circonscription : Bas-Rhin (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132604

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2012, page 4017

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)